

#COVID19 : REVENDICATIONS DE L'ITF À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS ET EMPLOYEURS DU MONDE ENTIER

Le Covid-19 pose à la communauté internationale un défi collectif sans précédent. Partout dans le monde, travailleurs, employeurs et gouvernements doivent unir leurs forces pour limiter les dégâts.

Les travailleurs des transports sont le moteur d'une économie mondiale qui relie les chaînes d'approvisionnement et maintient le monde en mouvement, et sont indispensables pour relever avec succès le défi que représente la pandémie de Covid-19.

Aujourd'hui plus que jamais, c'est grâce aux travailleurs des transports, qu'ils soient marins, dockers, routiers, agents logistiques ou livreurs, que les fournitures essentielles parviennent aux personnes qui en ont

besoin. Les équipages de cabine, les pilotes et les personnels de l'aviation assurent des rapatriements. Et les travailleurs des transports publics permettent de se rendre au travail, ou à l'hôpital pour s'y faire soigner.

L'ITF estime que les normes internationales du travail et la protection des droits syndicaux sont essentielles pour contenir le Covid-19.

Les syndicats des transports du monde entier joueront leur rôle en assurant le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement et en maintenant le monde en mouvement.

L'ITF appelle les gouvernements comme les employeurs à prendre immédiatement des mesures concernant cinq grands axes.

1. Protection des travailleurs essentiels dans la lutte contre le Covid-19

Les chaînes d'approvisionnement sont cruciales pour le transport de marchandises dans le monde, qu'il s'agisse de médicaments, de denrées alimentaires, d'équipements ou de fournitures essentielles à la lutte contre le Covid-19. Le travail des personnels des transports devrait être reconnu comme un service vital dans la lutte contre le Covid-19.

Points clés :

- Les travailleurs des transports de tous les secteurs devraient être considérés comme essentiels au combat mondial contre le Covid-19 pendant la durée de la pandémie, et au retour à la normale des chaînes d'approvisionnement une fois la crise sanitaire passée.
- Les travailleurs des transports et autres effectifs essentiels amenés à être en contact avec des personnes extérieures à leur foyer devraient bénéficier d'une protection de revenu renforcée et d'une indemnisation garantie pour les proches à leur charge en cas d'infection au Covid-19 entraînant la mort ou une maladie grave.
- Les travailleurs de tous les secteurs, dont ceux qui assurent un service vital dans la lutte contre le Covid-19, devraient être dépistés gratuitement et régulièrement, dans le cadre du respect de leurs droits fondamentaux au travail.

2. Priorité à la santé et à la sécurité

Les gouvernements et employeurs doivent collaborer avec les syndicats pour identifier les menaces qui pèsent sur les droits et le bien-être des travailleurs. Ils devraient établir des plans et prendre des mesures pour contribuer à enrayer la propagation du Covid-19.

Points clés :

- Reconnaître que la participation des travailleurs devrait constituer le socle des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité face au Covid-19. Des enquêtes internationales prouvent qu'il s'agit de la meilleure manière de garantir la sécurité. Les représentants du personnel doivent être associés, sur un pied d'égalité, à l'élaboration et à la vérification des mesures de santé et de sécurité face au Covid-19.
- Collaborer avec les syndicats pour identifier tant les nouvelles pressions subies par les travailleurs du fait du Covid-19, que les mesures nécessaires à l'atténuation de leur impact (par exemple réduction du temps de travail, allongement des périodes de repos sans perte de salaire, accompagnement, etc.).
- Mettre sur pied des équipes d'inspecteurs Covid-19 chargés de contrôler le fonctionnement des services et de veiller à l'utilisation des bonnes méthodes pour réduire l'exposition des travailleurs et empêcher une propagation accrue du virus.

Points supplémentaires :

- Collaborer avec les syndicats et les travailleurs pour identifier les niveaux de risque Covid-19 pour toutes les opérations et tâches.
- Proposer un dépistage gratuit aux travailleurs assurant des services essentiels pour vaincre le virus (dont ceux des transports, de la livraison et de la logistique).
- Déterminer les équipements et fournitures de protection individuelle permettant de protéger au mieux les travailleurs des secteurs/fonctions à risque, et les leur fournir.
- Accorder une attention particulière aux travailleurs à faible salaire, par exemple les travailleurs en sous-traitance ou migrants, ainsi que les femmes et les personnes ayant des problèmes de santé. Ces travailleurs présentent un plus grand risque de contagion car la pauvreté et la mauvaise santé réduisent l'immunité. La pauvreté peut également être synonyme de surpopulation et d'insalubrité.
- Les informations médicales et personnelles des travailleurs sont préservées, en particulier dans le cas des migrants. Les informations ne devraient être partagées que si cela s'avère nécessaire et dans le respect de l'anonymat si possible.

3. Protection du revenu de tous les travailleurs

Les revenus des travailleurs et de leur famille aideront à stabiliser l'économie mondiale. Une aide au revenu pour tous les travailleurs, dont ceux à temps partiel, les migrants, les non-résidents, les travailleurs précaires et informels et ceux de l'économie des petits boulots, est essentielle au paiement du loyer et de l'électricité et à l'achat de nourriture et autres denrées essentielles.

Points clés :

- Les travailleurs mis en chômage technique du fait du Covid-19 devraient voir leurs revenus protégés, que cela soit par la négociation collective (par exemple au Danemark) ou des aides gouvernementales (par exemple en Nouvelle-Zélande).
- Tous les travailleurs occupant des emplois atypiques et précaires devraient être payés au-dessus ou à la hauteur de leur revenu moyen des 12 derniers mois pour éviter les pertes de rentrées financières.
- Dans nos sociétés, c'est généralement aux femmes que revient la tâche de s'occuper des proches. Ce fardeau supplémentaire pour les travailleuses doit être compensé par des mesures de protection de leur revenu et de leur emploi.
- Les travailleurs contaminés par le Covid-19 doivent se voir garantir des congés de maladie payés dès le premier jour. Ceux occupant des emplois atypiques et précaires devraient être payés au-dessus ou à la hauteur de leur revenu moyen des 12 derniers mois.

TOUTES LES DÉPENSES PUBLIQUES DOIVENT FAIRE PASSER LES GENS AVANT LES PROFITS. TOUTES LES AIDES AUX ENTREPRISES DOIVENT ACCORDER LA PRIORITÉ AU BIEN-ÊTRE ET AUX REVENUS DES TRAVAILLEURS. LES GOUVERNEMENTS DEVRAIENT RENATIONALISER LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT SI NÉCESSAIRE.

4. Mesures gouvernementales pour soutenir l'économie

Les gouvernements devraient débloquer des fonds pour protéger l'emploi et l'économie, y compris les petites et moyennes entreprises, et ainsi préserver les salaires et le bien-être des travailleurs.

Points clés :

- Toutes les dépenses publiques doivent faire passer les gens avant les profits. Toutes les aides aux entreprises doivent accorder la priorité au bien-être et aux revenus des travailleurs. Les gouvernements devraient renationaliser les grandes entreprises de transport si nécessaire.
- Collaborer avec les syndicats pour identifier les possibilités de réaffecter les travailleurs en chômage technique dans des services vitaux en cette période de crise.
- Assurer des transferts rapides de connaissances et de technologies pour contenir le Covid-19. La réponse internationale devrait se faire dans un esprit de collaboration et de travail d'équipe, et non de course au profit.
- Les droits de propriété intellectuelle et les réglementations et sanctions commerciales ne peuvent ralentir les transferts de traitement et mesures de lutte contre le virus.
- Pour que les pays pauvres puissent consacrer toute leur attention et leurs dépenses publiques aux mesures vitales – comme les mesures d'endiguement du virus, les soins de santé et le transport de marchandises – leur dette actuelle doit être effacée. La crise ne peut servir à alourdir la dette.

Points supplémentaires :

- Les institutions multilatérales doivent veiller à ce que tous les pays disposent des ressources nécessaires pour contenir le Covid-19.
- Identifier les compétences nécessaires dans l'économie post-Covid-19 et proposer des formations aux travailleurs actuellement en chômage technique.



5. Chaînes d'approvisionnement durables

Tous les employeurs ont un devoir de protection envers les travailleurs de leurs chaînes d'approvisionnement, en particulier les indépendants dépendant économiquement de cette activité ou les effectifs des prestataires dépendants. Des preuves attestent de nombreux manquements en matière de santé et de sécurité au sein des chaînes d'approvisionnement. Sans mesures garantissant la même protection face au Covid-19 à chaque échelon, c'est la sécurité de toute la chaîne qui est compromise.

Points clés :

- Les contrats doivent obliger chaque employeur de la chaîne à prendre des mesures pour protéger les travailleurs face au Covid-19 et aux autres risques pour leur sécurité. Ce n'est que de cette manière que les employeurs peuvent assurer leur devoir de protection.
- Les normes du travail en vigueur doivent être respectées par les employeurs à chaque échelon de la chaîne d'approvisionnement.
- Des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité fondés sur la participation des travailleurs doivent être mis en place dans et entre les entreprises de la chaîne d'approvisionnement.

Points supplémentaires :

- Des instructions, équipements de protection individuelle et produits désinfectants devraient être fournis aux petits prestataires (comme les livreurs) des réseaux de livraison.
- Les employeurs devraient collaborer avec les syndicats pour évaluer le niveau de risque des conditions de vie de leurs employés directs. Si ces risques sont jugés élevés (surpopulation, insalubrité), les employeurs devraient participer à l'établissement d'un logement temporaire conforme aux normes de l'OMS.
- Les employeurs devraient communiquer aux entreprises ou indépendants (comme les livreurs) de leur chaîne d'approvisionnement les procédures qu'ils ont mises en place.
- Les employeurs devraient collaborer avec les syndicats pour permettre aux personnes qui peuvent effectuer du télétravail de rester chez elles, en leur fournissant le matériel nécessaire.
- Les employeurs devraient s'assurer du bon respect de ces consignes par les fournisseurs, prestataires et autres intervenants de la chaîne d'approvisionnement.